perflue, où à Paris, on s'en tirerait avec une pièce de vingt francs, notre unité.

On ne peut citer tous les cas où la fabrication de la pièce de cinq sous peut amener ce renchérissement mais de même que l'on ne voit pas d'objets affichés usuellement 15 centimes, et que la pièce de dix sous impose l'élévation des prix qui pourraient être fixés à neuf sous, ainsi l'on doit prévoir que les consommations se payant actuellement 25 centimes seront portées à 25 ; on demandera cinq sous de pourboire au lieu de quatre à un cocher à une ouvreuse, à un garçon de café.

Les bains à quatre sous (s'il en existe encore) seront à 25 centimes. Les gâteaux se paieront un sou plus cher. On ne demandera plus quatre sous mais cinq sous de tabac à fumer. La charcuterie, l'épicerie, la fruiterie, généralement tous les commerces de détail, augmenteront la valeur, forcément d'un sou sur le prix, subissant l'influence de l'unité monétaire, évitant de rendre le sou, faisant le compte rond.

Les salaires malheureusement ne subiront pas la hausse produite par la pièce de 25 centimes ; les consommateurs supporteront ce change inattendu.

Cependant, avec tous ces inconvénients, la nouvelle monnaie divisionnaire, argent ou nickel, sera la bien reçue. La crise actuelle du billon (l'exemption des sous étrangers, l'insuffisance du bronze, rendent nécessaire et urgente la création d'une monnaie nationale, qui supplée aux sous étrangers retirés, démonétisés et à la trop petite quantité de pièces de cinq ou de dix centimes, actuellement en circulation.

Jean de MONTMARTRE.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 15 novembre.

Réforme électorale du Sénat

La Chambre discutera demain lundi, les propositions de MM. Maurice Faure et et Guillemet tendant à changer le mode d'élection des sénateurs.

Jusqu'à présent seuls le rapporteur et MM. Guillemet et Maurice Faure auteurs des propositions sont inscrits pour prendre part au débat. Il est cependant certain que plusieurs amendements seront présentés l'un entre autres qui aurait pour auteur M. Boissy d'Anglas.

En ce qui concerne le gouvernement, il laissera à la Chambre son entière liberté d'action et ne posera très probablement pas la question de cabinet.

Mais il se pourrait bien qu'on l'obligeât à se découvrir.

Dans son amendement, M. Boissy d'Anglas demande que les délégués sénatoriaux votent aux chefs-lieux de canton, au lieu d'être obligés de se rendre, comme actuellement, au chef-lieu du département pour prendre part au scrutin sénatorial. Le collège électoral de chaque canton serait présidé par le juge de paix ou à son défaut, par un de ses suppléants. Il demande ensuite que les délégués soient nommés à raison de un par cent électeurs ou fraction de cent au lieu de cent cinquante.

Enfin il propose de remplacer les articles 14 et 15 de la loi organique du 2 août 1875, sur l'élection des sénateurs, par le texte suivant :

« Nul n'est élu au premier tour s'il n'a réuni la majorité des suffrages et un chiffre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu. Le deuxième tour de scrutin aura lieu le deuxième dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du premier tour de scrutin. »

Actuellement, d'après l'article 14, les trois tours de scrutin qui peuvent être nécessaires pour une élection ont lieu le même jour et se succèdent de huit heures du matin à dix heures du soir. D'après l'article 15, c'est seulement au troisième tour que la majorité relative suffit pour être élu.

Le privilège de la Banque

Le projet de loi portant prorogation du privilège de la Banque de France a été distribué hier. A l'appui de ce projet, une lettre est jointe où M. Magnin, gouverneur de la Banque, annonce les modifications que la Banque apportera dans son organisation.

1. Elle portera de cinq à dix jours le délai pendant lequel les virements indirects pourront être effectués gratuitement ;

2. Elle réduira de moitié, soit 0 fr. 25 pour mille, la commission sur les virements échangés entre Paris et ses comptoirs des départements, de même qu'entre ceux-ci et son siège central ;

3. Elle abaissera à 5 francs, pour le papier sur place, et à 10 francs, pour le papier déplacé, la limite d'admission des effets à l'escompte.

Suivent : une série de mesures étendant l'action de la Banque, les facilités données par ses succursales et portant, en outre, l'organisation du service d'encaissement dans soixante villes nouvelles.

Les élections municipales de Toulouse

L'interpellation de M. Calvinhac sur les élections municipales de Toulouse sera soumise à la Chambre cette semaine.

M. Raymond Lesgues, député de Toulouse, qui est actuellement dans cette ville, réunit actuellement un dossier sur les faits qui motivent l'interpellation.

Autour d'une Polémique

« Le pessimiste Delsalle, aurait-il eu fuite, *Réveil du Nord* ?

« Delsalle, dit le *Réveil du Nord*, absent de » Lille depuis jeudi, ne peut répondre au *Pro* » *grès*. »

Partir en voyage au moment où l'on est sous le coup d'une accusation aussi grave que celle que nous avons portée contre M. Delsalle, cela ne ressemble-t-il pas à une fuite ?

M. Delsalle est allé, dit-on, voir ses amis de Paris, afin de les prier d'intervenir en sa faveur auprès du ministre de la Justice.

Il a laissé, à Lille, un avocat, chargé de représenter ses intérêts et de défendre sa cause : c'est M. Siauve-Evausy, rédacteur en chef du *Réveil du Nord*. »

Ainsi s'exprime le *Progrès du Nord*, au début d'un long article qu'il consacre, dans son numéro d'hier, à notre ami Delesalle.

Par cet extrait, nos lecteurs peuvent juger à quels misérables procédés de polémique est descendu notre confrère.

Nous le regrettons pour lui.

⁂

Le *Progrès* insinue que Delesalle m'a chargé de représenter ses intérêts et de défendre sa cause.

Cette insinuation a la valeur des précédentes.

Il était de mon devoir d'expliquer à mes lecteurs pourquoi Delesalle ne répondait pas, dans le *Réveil* de samedi, aux nouvelles accusations formulées contre lui, vendredi, par le *Progrès* ; mais il n'est jamais entré dans ma pensée de me substituer à Delesalle, l'adjoint aux Finances étant de taille à riposter à son adversaire beaucoup mieux que quiconque.

Delesalle, d'ailleurs, n'avait nul besoin d'être défendu, aussi mon rôle s'est-il borné à mettre sous les yeux du public des renseignements susceptibles de l'édifier complètement sur la valeur des calomnies du *Progrès*.

⁂

S'adressant à moi personnellement, M. Georges Robert me pose la question suivante :

— « M. Siauve-Evausy pourrait-il s'expliquer sur les insinuations à mon égard qui ont paru dans le journal dont il est le rédacteur en chef, sous la signature de M. Delesalle ? »

Volontiers.

Je n'ai vu dans les réponses que Delesalle a faites à M. Georges Robert que l'exercice légitime d'un droit dont M. Rigaut, par exemple, pourrait user, dans les colonnes du *Progrès*, au même titre que Delesalle en a usé au *Réveil du Nord*.

Delesalle a dit à M. Robert que ses injures ne sauraient l'émouvoir ajoutant qu'il ne les relèverait qu'au cas où une personne, autre que mon confrère, en prendrait la responsabilité.

Mais est-ce que, récemment, M. Georges Robert n'a pas soutenu une thèse identique, au cours d'une polémique avec l'*Echo du Nord* ?

Le Rédacteur en chef du *Progrès* qui atteignit alors M. Dubar par dessus M. Féret, serait mal venu à se plaindre que Delesalle visât le président du Conseil d'administration du *Progrès* par dessus M. Robert !

Enfin, je crois, — et c'est certainement l'avis de tous ceux qui ont lu les attaques du *Progrès* et les ripostes de Delesalle, — que si quelqu'un, en cette affaire, est fondé à récriminer contre des violences de langage, jusqu'à ce jour inconnues dans la presse lilloise, ce n'est assurément pas M. Georges Robert.

⁂

Un dernier mot sur le fond même du débat.

Nous avions demandé au *Progrès* s'il mettait en doute la parole de M. Hannotin adjoint aux travaux et chargé comme tel de la restauration du Théâtre.

Le *Progrès* nous répond qu'il ne doute pas de la parole de M. Hannotin.

Or, M. Hannotin a déclaré hautement que dans cette mesquine affaire des papiers peints du Théâtre, Delesalle n'était intervenu qu'à sa sollicitation pour lui fournir des renseignements techniques et il a publiquement rendu hommage au désintéressement absolu de son collègue aux Finances.

Ce n'est pas le dilemme que le *Progrès* échafaude péniblement sur cette déclaration si catégorique de M. Hannotin qui lui enlève la moindre parcelle de sa valeur.

Si M. Hannotin a dit la vérité — et le *Progrès* affirme qu'il n'en a pas doute un seul instant — la campagne venimeuse menée contre Delesalle tombe d'elle-même.

G. SIAUVE-EVAUSY.

DERNIÈRE HEURE

CONGRÈS SOCIALISTE SUISSE

Winterthur, 15 novembre.

Le congrès du parti socialiste suisse s'est réuni aujourd'hui. Soixante délégués étaient présents. Le congrès a désigné une commission spéciale pour préparer la revision du programme de l'organisation du parti et la discussion des réformes dans le domaine de l'agriculture. Il a décidé que le prochain congrès aurait lieu en 1897 à Zurich.

L'ITALIE ET L'ABYSSINIE

Agen, 15 novembre.

Le bruit court avec persistance que la paix entre l'Italie et l'Abyssinie a été conclue. On assure que les préliminaires ont été signés le 23 octobre.

ÉLECTIONS DE TOULOUSE

Toulouse, 15 novembre

L'ouverture des bureaux n'a donné lieu à aucun incident. Il n'y a qu'une seule liste, celle de l'ancien conseil municipal radical-socialiste dissous.

On sait que 26 candidats de cette liste ont été élus au premier tour ; l'élection de dix autres est assurée, puisqu'ils n'ont pas de concurrents. Les opportuno-réactionnaires, après leur piteux échec de dimanche dernier, ont renoncé à la lutte.

Au dernier moment, nous apprenons que les dix candidats de la liste du Conseil dissous sont élus avec une moyenne de 12.409 voix.

MM. BOURGEOIS ET DOUMER A GRENOBLE

Grenoble, 15 novembre.

MM. Bourgeois, Doumer, Dujardin-Beaumetz, Sonnet, Alfred Dufaure et Blanc sont arrivés à midi.

La réunion organisée par la Société radicale de Grenoble a commencée à 2 heures : il y avait plus de 2.000 assistants.

M. Rivet député de Grenoble, candidat aux élections sénatoriales, leur a souhaité la bienvenue ; il a fait l'éloge du cabinet Bourgeois qui s'est retiré parce que le Sénat épousant les rancunes de la réaction, a refusé des crédits pour rapatrier les soldats de Madagascar. (Cris : A bas le Sénat !)

M. Doumer a prononcé un discours de deux heures ; il a déclaré que le pays devrait profiter des élections sénatoriales pour dire s'il veut que le Parlement reprenne sa marche vers le progrès démocratique.

Parlant des réformes nécessaires, l'orateur cite en première ligne la réforme des impôts, « mais nous ne voulons pas d'un simple changement, nous voulons un projet qui rétablisse la justice fiscale. »

« Quand nos adversaires ont vu la faveur avec laquelle le public accueillait l'impôt sur le revenu, ils n'ont pas osé attaquer les moyens d'application, cependant, cet impôt fonctionne bien ailleurs ; les Français l'appliquer sans difficultés, mais pour répondre aux inquiétudes de nos adversaires, nous avons modifié l'évaluation du bénéfice agricole, industriel et commercial, de manière à la mettre à l'abri des critiques et de manière à faire entrer l'impôt sur le revenu dans la pratique pour rallier à lui tous ceux que l'égoïsme aveugle pas. »

L'orateur rappelle que cet impôt devait supprimer les contributions personnelles, mobilières, et des portes et fenêtres. Le gouvernement actuel a perdu une année ; il faut forcer l'Etat à exonérer de l'impôt foncier tous les petits cultivateurs. L'augmentation de l'impôt progressif des successions, déjà voté, fournira des ressources pour le dégrèvement.

Nous sommes résolus, ajoute M. Doumer, à faire tous nos efforts pour faire aboutir les réformes fiscales, au cours de cette législature, pour que les députés ne retournent pas encore les mains vides devant le pays.

M. Bourgeois résume les arguments déjà présentés en faveur de la réforme de l'impôt ; il fait appel, au nom de la justice, à la démocratie.

La séance est levée à 6 heures aux cris de Vive la République démocratique et sociale.

Le banquet aura lieu à 7 heures du soir.

Le Banquet

Grenoble, 15 novembre.

Il y avait plus de 300 convives au banquet.

M. Bourgeois a évoqué la place prise par le Dauphiné dans notre histoire, il a rappelé les grands discours de Gambetta dans ce pays, signalant l'action cléricale comme un perpétuel danger pour la République.

Les paroles pourraient s'appliquer aujourd'hui, la situation étant la même. Si Gambetta vivait encore, il serait à notre tête pour combattre ceux qui se prétendent ses disciples ; il ramènerait l'armée républicaine dans le sentier du devoir démocratique, mais les choses sont plus fortes que les hommes et le progrès commencera en dépit des mauvaises volontés.

Examinant la situation politique, M. Bourgeois se félicite du dernier vote qui éclaire bien la situation et permet de constater que c'est la première fois qu'un gouvernement triomphe sur une question cléricale avec les voix de la Droite. C'est-à-dire des ennemis de l'indépendance et de la laïcité de l'Etat en présence du péril clérical.

Je suis pour la politique des yeux ouverts. L'orateur rappelle les dangers que produisit déjà l'alliance des conservateurs et des cléricaux avec quelques républicains au 2 décembre et plus tard en 1871. Le retour de pareils événements est impossible, car le pays voit clair. Tous les démocrates doivent se préparer aux luttes sénatoriales et législatives qu'il faut aborder avec un programme répondant à la moyenne des aspirations de la démocratie.

C'est le programme des vrais républicains, comportant la lutte pour la neutralité, la laïcité de l'Etat, les réalisations des réformes sociales intéressant les ouvriers pour que ceux qui peinent puissent trouver un terme à leur vie de souffrance et de privation, le respect et la dignité qui leur sont dûs ; enfin la réforme fiscale et la réforme constitutionnelle.

L'orateur préconise l'union des forces républicaines sur un programme net et commun.

MM. Bourgeois et Doumer sont repartis dans la soirée, pour Paris.

LE LIVRE D'OR

DE L'ENSEIGNEMENT CLÉRICAL

Statistique pendant une seule année

(*Suite*)

161. — R. P. FOURNEL, marists à Toulouse, outrages publics aux mœurs. — Tribunal de Toulouse, 1 an de prison. (Septembre).

162. — SŒUR PACIFIQUE (dame Mahon), institutrice congréganiste, à Violès (Vaucluse), violation des règlements. — Révocation. (Septembre).

163. — LE CURÉ DE LORTANGES (Hte-Loire). Délit de pêche. — Tribunal correctionnel de Brioude. — 50 francs d'amende. (Septembre).

164. — LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE CONGRÉGANISTE D'AUBENAS ET SES INSTITUTEURS-ADJOINTS. — Habitudes invétérées de brutalité à l'égard de ses élèves. — Révocation. (Septembre).

165. — ABBÉ BUREL, curé de Faverolles (Orne). — Excitation à la haine de la République, 15 jours de prison.

166. — FRÈRE CLEMENT (Blanchard), instituteur congréganiste à Beauvoir-sur-Mer (Vendée). — Rébellion envers l'autorité. Révocation (septembre).

167. — FRÈRE BELLAT, jésuite à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire). — Outrages publics à la pudeur. — Cour d'assises de Dijon. 6 mois de prison (septembre).

168. — FRÈRE IGNACE (Gauthier), instituteur congréganiste à Gigny (Jura). Violation des réglements, 2 mois de suspension (septembre).

169. — ABBÉ BARBECOL, curé de Ternant, Puy-de-Dôme. — Outrage au maire de sa commune. — Tribunal correctionnel d'Issoire, 25 francs d'amende (septembre).

170. — FRÈRE LIÉNARD (Lheureux), instituteur congréganiste à Lens (Pas-de-Calais). — Habitudes invétérées de brutalité envers ses élèves. — 6 mois de suspension (septembre).

171 — ABBÉ BARTHOLET, curé de Pont-au-Bois (Haute-Saône). — Outrages publics à la pudeur. Tribunal correctionnel de Lure, 1 an de prison (septembre).

172. — FRÈRE MARTINIEN (Helbin), instituteur congréganiste à Viverols (Puy-de-Dôme). — Violation des règlements, 15 jours de suspension.

173. — FRÈRE AUSONE (Cléchet), instituteur congréganiste au Mont-Dore (Puy-de-Dôme). Violation des règlements 15 jours de suspension (septembre).

174. — FRÈRE THIMOTHÉE (Sicard), Directeur de l'Ecole congréganiste de Pont St-Esprit (Gard). — Manque de surveillance. — Révocation (Septembre)

175. — LE CURÉ DE MALVEZIN-Ste-CROIX (Ariège). — Ivresse publique, 2 fr. d'amende (Septembre).

176. — LATRIVE, bedeau de Montereau (Seine et Marne). — Outrage aux mœurs. — Tribunal de Fontainebleau. — 2 ans de prison, 500 fr. d'amende. (Septembre).

177 — SŒUR ALPHONSINE (dame Barthe), institutrice congréganiste à Morteau (Doubs). Contrebande — 2 mois de suspension. (Septembre).

178. — JACOB LEJOUR, maire clérical de Prez-sous-Fauche (Haute-Marne). — A fait enterrer une femme protestante dans l'endroit réservé aux suicidés. — 2 mois de suspension (Septembre).

(*A suivre*).

Imposante Manifestation Socialiste

A FRESNES

Conférences des citoyens Siauve-Evausy et Delory

Bien qu'organisée à la dernière heure, la réunion de Fresnes a obtenu un immense succès.

Le citoyen Tietard a fait procéder à la formation du bureau qui a été composé comme suit : le citoyen Beauvon, président, les citoyens Michel et Tiétard assesseurs.

Le citoyen Beauvon a ouvert la séance par quelques paroles de remerciement aux conférenciers, après quoi, en un langage éloquent, il a parlé des réformes sociales promises par le Parti ouvrier.

La parole est donné au citoyen Delory, dont l'apparition à la tribune est saluée par de longs applaudissements.

Dans une très intéressante causerie, Delory a démontré que les vrais défenseurs de la République étaient les socialistes, et à l'appui de sa démonstration il a cité le programme de Gambette, programme renié aujourd'hui par ses plus fervents disciples.

Delory a fait ensuite allusion aux manifestations de juillet dernier à Lille et prouvé combien est fausse l'accusation de « sans patrie » lancée contre les socialistes.

Le Maire de Lille a été chaleureusement acclamé.

A ce moment un hurluberlu monte à la tribune et lit très mal un factum inepte auquel on ne comprend goutte.

L'auditoire prend en pitié le pauvre inconscient qui s'empresse de remettre en poche sa déclaration patronale.

Une voix crie : A bas les Prussiens !

En quelques mots bien sentis, et aux acclamations du public, Delory répond à l'interrupteur et cède la tribune à Siauve-Evausy.

Le rédacteur en chef du *Réveil du Nord*, a prononcé un discours qui a littéralement empoigné l'assistance et lui a valu des ovations enthousiastes.

Nous ne pouvons, dans ce compte rendu hâtif, relater comme il convient ce discours.

Nous y reviendrons plus longuement demain.

Deux magnifiques bouquets ont été offerts à Delory et à Siauve par les délégués de la section amandinoise du Parti ouvrier.

A l'issue de cette superbe réunion qui s'est terminée sans incidents, un banquet quet intime a groupé autour d'une table modestement servie, tous les militants de l'arrondissement de Valenciennes venus de Condé, de Vieux-Condé, Hergnies, Saint-Amand, etc. pour écouter les orateurs du Parti ouvrier.

Excellente journée pour la République sociale.

A. G.

DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

UN FOU QUI SE TUE

BÉTHUNE, 15 Novembre.

Samedi après-midi, à la caserne Lafeuillade près de l'église Saint-Vaast un jeune conscrit, incorporé depuis quelques heures à la 6e compagnie du 73e de lignes, Louis Guilbert, a été pris d'un accès de folie furieuse. Armé d'un couteau, il a poursuivi, dans une chambre du 2e étage, plusieurs jeunes soldats qui n'ont eu que le temps de s'enfuir. Peu après, le malheureux a ouvert une fenêtre et s'est jeté dans la rue. On l'a relevé dans un état désespéré et transporté à l'hôpital.

Il est originaire de Raimboval, près de Fruges.

UNE FEMME EMPOISONNÉE

SAINT-ANDRÉ, 15 novembre

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, une femme de Saint-André Mme Veuve Prin, rentière s'est suicidée en absorbant le contenu d'une fiole de vitriol.

Mme veuve Prin était âgée de 60 ans et demeurait seule rue Masséna, 83 ; elle était très souffrante depuis quelque temps et c'est pour cette cause qu'elle s'est donné la mort.

Vendredi dernier, elle avait déjà fait part à une de ses voisines, Mme Elise Rolier, de son intention de se suicider, mais celle-ci n'attacha pas d'importance à cette déclaration.

Samedi, dans la journée, le garde champêtre et le maire de St-André, informés qu'on n'avait pas vu Mme Prin de la journée, entrèrent au 83 de la rue Masséna et trouvèrent Mme Prin, étendue sur son lit, ne donnant plus signe de vie.

La fiole qui avait contenu du vitriol se trouvait à côté du lit.

M. le docteur Hélart, appelé aussitôt, n'a pu que constater le décès.

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

du 15 Novembre 1896

CANTON DE SECLIN

RÉSULTATS DU SCRUTIN

Delaune, opportuniste. 4174 voix ELU.
Coupey, conservateur. 2060 »
Delefosse, rép.-socialiste 370 »

LILLE

Parti ouvrier — Section lilloise

Commission Administrative

Les membres de la Commission administrative du Parti ouvrier et ceux de la Commission administrative de la Maison du Peuple sont convoqués pour ce soir lundi 16 novembre à 8 h. à la Maison du Peuple.

Présence absolument indispensable.

Comité central

Réunion extraordinaire de tous les membres de la section, le mardi 17 novembre à 8 heures du soir, à la Maison du Peuple, rue de Béthune, très urgent.

Les cartes seront rigoureusement exigées à l'entrée.

La Salle des mariages

Notre administration municipale a décidé de demander à M. Battigny, architecte du gouvernement, d'élaborer un projet pour l'aménagement au Palais-Rihour d'une salle de mariages.

L'ancienne administration avait fait établir un devis pour l'installation de cette salle, mais il s'élève à 41.482 fr. 10, alors qu'une salle pourrait être convenablement aménagée avec une dépense de 25 ou 2500 francs.

Les travaux seront mis en adjudication publique entre tous les sculpteurs et ébénistes de Lille.

M. Hannotin, rapporteur, soutiendra son rapport à une prochaine séance du conseil municipal.

Tentative de suicide

Un nommé U... Henri fileur de coton, demeurant rue des Pénitentes, 10, a été trouvé pendu dimanche matin, vers 2 h., à une échelle placée dans la cour du numéro 10 de la rue Saint-André.

Des amis s'en étant aperçu, la corde fut coupée avant l'asphyxie complète, et U. Henri a pu être ramené à la vie.

Il n'a pas voulu faire connaître les motifs de cette tentative de suicide.

Commissionnaires publics

Dans le vote qui a eu lieu hier à la mairie pour la création de brigadiers-commissionnaires, 79 se sont prononcés contre les brigadiers et 58 pour. Nous apprécierons, demain, le résultat de ce scrutin.

Cercle radical La Concorde

On nous prie d'insérer la communication suivante :

Le cercle radical La Concorde d'Esquermes a été définitivement constitué dans la réunion de dimanche de la façon suivante :

MM. Duballe, président, Morel, secrétaire, Lefebvre trésorier.

La réunion du Cercle a été fixée au quatrième lundi du mois. Dans la prochaine réunion, qui aura lieu le lundi 23 courant, le programme sera discuté. Les personnes du quartier qui veulent faire partie du cercle sont priées d'assister à cette réunion à 8 heures du soir au siège social, rue d'Esquermes, 9.

Avez-vous des cadeaux à faire ? Profitez de la mise en vente des Galeries Lilloises.

Le grand hall est tout entier transformé et consacré à une magnifique exposition d'articles pour toutes les bourses, depuis les plus modestes, jusqu'aux plus riches.

La consommation du tabac

Le bénéfice net de la régie pendant le dernier exercice, s'est élevé à 566 millions 539,875 fr. 46.

Le département qui consomme le plus de tabac est le Nord où la quantité annuelle par habitant est de 2 kil. 391 gr., le département qui en consomme le moins est la Lozère où cette quantité ne dépasse pas 310 grammes.

Depuis vingt ans, la consommation du tabac à fumer et à chiquer a augmenté de 35 pour 100.

D'où il suit que la courageuse société contre l'abus du tabac serait en baisse tandis que le tabac serait en hausse

---

61

La Révoltée

PAR

GEORGES MALDAGUE

PREMIÈRE PARTIE

— Oh ! oui ! répondit Régine au fond de son cœur.

La mère poussa un soupir.

— Plus que moi ? demanda-t-elle.

Et la jeune femme sourit encore.

— Allons, voilà maman jalouse... Pauvre petite mère, mais ce n'est pas la même chose... pas du tout, je t'assure.

— Je sais bien... aussi n'est-ce point de la jalousie que j'éprouve... c'est de la crainte.

— Comment cela, de la crainte ?

— Oui, j'ai peur que tu ne tombes de ton rêve tout d'un coup... j'ai peur d'une déception pour toi... Les hommes ne sont jamais ce que nous les croyons ma chérie.

— Comment te figures-tu donc que je [illegible] mari ?

— Comme un être parfait..., l'idéal que se font toutes les jeunes filles.

— Oh ! combien tu te trompes, maman... Je suis sûre que Paul a de grandes, grandes qualités, mais je lui crois aussi de petites imperfections... C'est bien plus gentil, du reste ; comme il aura souvent à me pardonner quelque chose, je veux avoir à lui pardonner aussi.

Mme de Labatière poussa encore un soupir, plus profond que le premier.

Cette fois, Régine la regarda, absolument surprise.

— Dieu veuille que tu n'éprouves pas de désillusion, fit lentement la pauvre dame.

— Et quelle désillusion voudrais-tu que j'éprouve ?

— Le sait-on ?... Enfin, admettons qu'elle arrive, la supporterais-tu courageusement ?

Maintenant il y avait de l'effarement dans les yeux bleus de Régine.

— Mon Dieu ! fit-elle, qu'y a-t-il donc ?

Et elle redevint très pâle, elle se mit à trembler.

— Mais rien, il n'y a rien... affirma sa mère effrayée, c'est une simple supposition...

— Je t'en prie, maman, ne fais plus de ces suppositions-là... elles me causent trop de peine.

— C'est fini, je n'en ferai plus... Vois comme tu es encore faible... Allons, abordons un autre sujet.

Mais la jeune femme ne prétendait point « aborder un autre sujet ».

Elle voulait parler de son mari ; elle pensait à sa lettre du lendemain.

Les mères sont inventives lorsqu'il s'agit de la santé de leurs enfants.

Et il y allait peut-être de la vie de Régine de ne rien brusquer.

Mme de Labatière passa sa soirée à écrire une missive de deux pages, en déguisant son écriture pour que sa fille ne flairât pas une supercherie.

Régine n'avait jamais reçu de lettre de celui dont elle n'était la femme que de nom.

Elle ne soupçonna rien.

Toujours faible d'ailleurs, la vue un peu trouble, elle distinguait les mots, sans s'attacher aux caractères.

Paul, qui écrivait soi-disant à Mme de Labatière, ne parlait que de sa femme.

A la fin de la lettre, il donnait de ses nouvelles à lui.

Sa cure, elle ne serait guère terminée avant quinze jours.

Il espérait du moins qu'il pourrait, à ce moment, venir retrouver Régine.

Cette dernière ne parvint pas à retenir ses sanglots.

Quinze jours ! Il lui semblait que cela ne finirait jamais.

Sa mère ne s'inquiéta pas en la voyant pleurer.

Les larmes soulagent plus qu'elles ne font de mal.

La pauvre femme pensait que dans ce laps de temps de quinze jours, les occasions se présenteraient pour elle de mettre petit à petit sa fille au courant de la vérité.

Les pleurs de Régine se sèchèrent.

Elle relut la lettre, y posa ses lèvres à plusieurs reprises, et la glissa sous son oreiller.

L'après-midi, comme la veille, la jeune femme se leva et resta plus longtemps sur le balcon.

M. de Labatière était allé à Paris.

Il ne rentra que le soir, vers huit heures.

Fatiguée, Régine venait de s'endormir.

Mme de Labatière descendait dans la salle à manger, où deux couverts se trouvaient mis.

L'ancien capitaine de frégate était plus nerveux que d'habitude.

Sa femme devina de suite qu'il venait d'éprouver une nouvelle contrariété.

Elle voulut l'interroger.

Il répondit, très brusque :

— Mangeons d'abord, je meurs de faim.

Il toucha à peine au repas, repoussant d'un premier mouvement chaque plat qu'on lui présentait, n'y revenant qu'après des instances réitérées.

Et quand ils eurent fini, quand la domestique eut enlevé la nappe, que la porte se fut refermée sur elle, le vieux marin alla pousser la fenêtre grande ouverte sur le jardin, revint s'asseoir près de sa compagne, et, tirant un journal de sa poche, il le lui tendit en disant :

— Lis, ma pauvre amie... J'aurais voulu te le cacher, mais tu le saurais demain.

— Quoi encore ? balbutia Mme de Labatière, dépliant le journal d'une main hésitante.

— Oh ! rien si l'on veut... une amertume de plus pour nous, simplement.

Il appuya ses coudes sur la table, mit son visage dans ses mains et resta immobile jusqu'à ce qu'une exclamation de sa femme le tirât de sa torpeur.

— Ce n'est pas possible, Jacques n'a pas fait cela !

— J'ai dit comme toi... et pourtant... c'est clair... trop clair !

— Ce n'est pas possible ! répéta-t-elle, je jurerais qu'il n'est pas coupable d'une pareille lâcheté.

— Qui veux-tu qui ait forgé cette histoire ?

— Je l'ignore, mais voyons... Ce serait épouvantable !... Nul mieux que lui ne savait l'honnêteté, la pureté de Régine... Et il aurait inventé cette odieuse chose... que raconte... ce... journal !

M. de Labatière ne répondit pas.

Il se mit à marcher à grands pas, se pressant de temps en temps le front.

— Tu as raison, Jacques n'est pas capable d'une telle bassesse. Qu'elle qu'ait été sa déception, elle n'a pu le pousser à un acte de cette sorte... Mais alors... pourquoi ces racontars ?... L'accusation est claire, précise, elle ne peut atteindre que lui... La nature humaine est si compliquée ! un moment de folie. Le remords l'a assailli, il est parti, espérant mourir par là... Sa mort même ne rachètera rien... Oh ! malheureux ! malheureux !

— Ce n'est pas lui... je te dis que j'en [illegible]

Il la regarda comme s'il voulait trouver sur son visage la confirmation de ses paroles.

Mais déjà on pouvait y lire, remplaçant l'incrédulité pleine d'indignation du premier moment, le trouble de l'incertitude.

Ainsi que son mari, elle avait d'abord jeté un cri de protestation.

Puis, tout en lui répondant, elle venait de relire l'article. Et le doute, le terrible doute, la mordait au cœur.

Oui, tout cela était précis, d'une précision cruelle.

— Le drame s'expliquerait, dit celui-ci après plusieurs minutes de silence... Il fallait bien qu'un jour on connût la vérité.

Puis, comme elle ne répondait point :

— Tu ne trouves pas ?

— Certes, murmura-t-elle, cela expliquerait tout...

« Mais non... non... je ne pourrai jamais croire...

— Paul Yveling, à la lecture de cette lettre, sera devenu fou... il aura frappé comme un fou... reprit M. de Labatière.

— Ah ! certainement... Ce misérable journal parle d'explications... mais, d'un mot, Régine n'aurait-elle pas détourné la colère de son mari ? Il n'avait qu'à regarder dans ses yeux pour y voir la [illegible] de son âme.

(*A suivre*)